

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 6 Safar 1448
21 Juillet 2026

N° 87

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2303
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2303
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2304
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2309
Homologation de résolutions	2309
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2309
Avis aux créanciers.....	2312
Convocations	
Sociétés anonymes	2314
Sociétés à responsabilité limitée	2316
Divers	
Avis au public.....	2316

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

N° 626/2026

Date : 09/07/2026

Raison sociale de la société citoyenne : Société Citoyenne Locale Maison du Producteur

Nature de la société : Locale

Capital social souscrit : 5000

Siège social : El Mahassen

Activité : Projet Agricole Intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 19/05/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10

Valeur nominale des actions : 500

Etablissement bancaire (succursale régionale) : BTS - Agence de Tozeur

Période de souscription : Du 09/07/2026 au 02/09/2026

Privilèges stipulés dans les statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice des droits de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'épargne : Oui

Convocation à l'Assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu de l'Assemblée générale constitutive : Selon l'invitation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Ali TOUATI : Délégation Dégache, Gouvernorat Tozeur, Adresse El Mahassen

Elkamel HAMMADI : Délégation Dégache, Gouvernorat Tozeur, Adresse El Mahassen.

2026R02215SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

AVIS AUX CREANCIERS

SIG 2 S.A

Société Anonyme en liquidation

Capital social : 1.209.600 DT

Siège social : Route de Gabès, Km 3 - Sfax

Identifiant unique : 503372 Y/A/M/000

CNSS : 219233-13

Le liquidateur de la société SIG2 S.A. en liquidation, Monsieur Mohamed Hentati, informe que suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date à Sfax du 07 juillet 2026 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés de Sfax le 17 juillet 2026, Quittance n°M004800, Enregistrement n°26104506, a approuvé le projet de répartition du boni de liquidation, après clôture des opérations de liquidation et apurement du passif, conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article 46 du Code des sociétés commerciales, Les titulaires de créances à l'encontre de la société sont invités à produire leurs créances, accompagnées des pièces justificatives y afférentes, au siège de la liquidation sis à la Route de Gabès, Km 3 - Sfax, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Une copie du PV a été déposée au RNE le 20/7/2026.

Pour tout renseignement complémentaire, les intéressés peuvent contacter le liquidateur au 25 235 005.

2026X01046SANB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Avis

Appel à souscription au capital de la Société communautaire locale de Souaki

Numéro de série : 399/2026.

Date : 06/05/2026

Siège social : Sidi Saad - Menzel Mehiri - Kairouan

Montant du capital social disponible : 10 000 dinars tunisiens

La Société privée locale de Souaki annonce l'ouverture de la souscription à son capital social, d'un montant de 10000 dinars tunisiens, du 25/07/2026 au 31/07/2026. Dont la valeur nominale de la part : 250 Dinars.

2026S01004SODB2

AUTRES SOCIETES

Notification de nomination d'un liquidateur pour la société

LIQUIDATION

SOCIETE MUTUELLE DE BASE SERVICES AGRICOLES ENNOHOUDH

"Société en liquidation"

Adresse : Beliana El Amra Sfax

Identifiant Unique N° : 0044122Z

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2024 enregistré à la recette des finances de Jebeniana Sfax le 18 novembre 2024 sous n°24502151, quittance n°M066292, il a été décidé la liquidation de la société et la nomination d'un liquidateur. Et, suivant décision du conseil d'administration de la société du 20 novembre 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 16 décembre 2024 sous n°24707666, quittance

n°M008479, il a été nommé Monsieur Mokhlès Laajili Expert-comptable à Sfax comme liquidateur de la société. Une copie de ces procès-verbaux a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 29 juin 2026, et son contenu a été publié au bulletin officiel dudit registre en date du 1er juillet 2026 sous l'annonce numéro 202697880 du bulletin numéro 161.
2026X01037SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Habib Thameur - Tunis en date du 17/06/2026 sous le n°26201628, reçu n° M032946, rédigé par Maître Moez Souissi, avocat sis au 5, Rue de l'Arabie Saoudite, Lafayette, Tunis, matricule fiscal n° L/1581158, Monsieur oussema said, titulaire de la C.I.N n°07425181, a vendu à Monsieur ismail elmrbtini, titulaire de la C.I.N n° 06536487, la totalité du fonds de commerce lui appartenant en pleine propriété, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au 8 résidence flourida City nasr 1 ariana, destiné à la vente fast-Food.

Les oppositions sont recevables chez le vendeur, Monsieur ismail elmrbtini, sis au 24 rue Mohamed triki nasr 2 Ariana, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal La Presse le 10 juillet 2026.

2026R02200FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce établi en date du 07/04/2026, enregistré à la recette

des finances de Boumhel le 12/06/2026, sous le reçu n°M037977 et d'enregistrement n°26201764, M. Fathi Gagouch a vendu à M.Foued Ben Rajeb Ben Ali Mahdaoui la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé au n°8, Avenue de l'Environnement, Boumhel, Ben Arous, et exploité dans le commerce du lait et de ses dérivés.

Les oppositions seront reçues au cabinet du rédacteur de l'acte, Maître Abdelsalem Khessib, sis au 20, rue Essorour, Chouchet Radés, Ben Arous, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 14/06/2026.

2026R02201FCCC2

Cession d'un Fonds de Commerce

Par acte S.S.P daté du 29/06/2026 enregistré à la recette des finances de Beni-Khiar le 01/07/2026 sous le n° 26201412 quittance n°32183, Sofien Ben Ezzedine Grami c.i.n n°06337182 Identifiant Unique 1011783/L a cédé à Bechir Ben Allela Aloui c.i.n n°02319064 le fonds de commerce exploité Café catégorie 1, situé rue de la République, Beni-Khiar. Toute opposition sera faite, par accord des parties contractantes, entre les mains du cédant au domicile situé cité Ennasim Beni-Khiar concerné dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T. publier au journal la Presse le 7/7/2026.

2026R02202FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par l'avocate maître hela jaloul, matricule fiscal n°1226736/T demeurant à la rue Mohamed Ali zitoni Gafsa signé auprès de la municipalité de MDHILA le 13/07/2026, enregistré à la recette des finances de GAFSA le 14/07/2026 quittance n°M038462.

Mm NAJIBA BENT YUCEF BEN MOHAMED METITI a vendu à Mm SAIDA BENT ZIN DINARI la totalité du fonds de commerce «exercice du commerce "Prêt-à-porter" situé à Bttaha EL Mraydia RUE Ennarjess 2100 GAFSA.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur Mme NAJIBA BENT YUCEF BEN MOHAMED METITI et ce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 17/7/2026.

2026R02203FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances La Goulette le 09/07/2026 quittance n°74817, enregistrement n°26205610 Mr. Anis Ben Salah a vendu à Mr. Karim Maaroufi la totalité du fonds de commerce situé au 11 Rue Mongi Slim El-Aouina destiné pour la vente des poulets et toutes sortes d'activités.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du fonds selon le registre de commerce.

Cette annonce a été publiée dans le Quotidien du 16 juillet 2026.

2026R02210FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Sijoumi le 07/07/2026 Quittance N°M079022 et enregistrement N°26202813, Mme Salma Amara a vendu à Mme Samia Jouini la totalité du fonds de commerce destiné à tout type de commerce, exploité comme café - salon de thé, situé au 14 bis rue Assad Ibn Khouilid, Harairiya, 2051 Tunis.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse de Maître Oussama Barhoumi, avocat, 5 rue de la Liberté, bureau A.4.4, 1er étage, El Manzah 5, Ariana selon le code du commerce.

Cet article a été publié au quotidien du 22 Juillet 2026.

2026R02212FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Montplaisir le 13/07/2026 quittance n°M060559 Enregistrement n°26204150 Mme. Rim Al-Mandili a vendu à Mr. Hamdi Al-Karwi et Mr. Salim Al Marzouki tous les fonds de commerce situés au 30 rue Imam Al-Rassaa Belvédère, Tunis, exploités pour tous types de commerce actuellement à la vente de fruits secs.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse de Maître Hela Ben Hafsia, avocate au 33 rue Bab Menara, Tunis, selon le registre commercial.

Cette annonce a été publiée dans le quotidien du 18 juillet 2026.

2026R02213FCCC2

Cession d'un Fonds de Commerce

Suivant un acte SSP rédigé par Maître Taha Labidi Avocat près la cour de cassation, en date du 08/07/2026 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 15/07/2026 sous le n°26204345 quittance n° 83309, les héritiers de feu Samir Ben Salem Ezzaier, représentés par Monsieur Mounir Ezzaier, cèdent au profit de la société EQUIP CLIMA S.A.R.L. inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1310465 dont le siège social est sis au 146 route de Tunis 4011 Hammam Sousse, représentée par son gérant Monsieur Maher El Hattab, la totalité du fonds de commerce d'un local commercial sis à la route de Tunis Hammam Sousse affecté à l'activité de vente des machines industrielles et agricoles, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être remises entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Taha Labidi Avocat près la cour de Cassation dont le cabinet est sis à l'immeuble Soprillam rue du

jasmin Sousse 4000, dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

(Cette annonce a été publiée au journal Al chourouk le 18 juillet 2026).

2026S01005FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 26-01-2026 et enregistré à la recette des finances Mahdia le 14/05/2026 sous numéro de quittance MO40082 Monsieur Habib Allala a vendu à la STE Mahdia Fer Métallique MF 1910178-Z le fonds avec tous ses éléments, la vente comprend les éléments corporels et incorporels le fonds est situé à la rue Boumerdess Z. industrielle Mahdia.

Les oppositions seront faites dans un délai de 20 jours de sa publication au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 21/7/2026.

2026S01006FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 02/07/2026, enregistré à la recette des finances à El Ksar- Gafsa le 02/07/2026 sous N°26200814 quittance N°M024940. Mr Noureddine Ben Ahmed Ben Ali CHOKRI, titulaire de la CIN N°06167390 a vendu et cédé à Mr Lanouar Ben Amara Ben Ali DHIBI, titulaire de la CIN n°06247082, la totalité du fonds de commerce du local destiné Boulangerie (Catégorie ج) Identifiant Unique N°1633211 L, avec tous ses éléments incorporels sis au Centre de Sidi Aïch 2131 Gafsa. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 12/07/2026.

2026S01007FCCC2

VENTE DES PARTS INDIVISES D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26/06/2026 enregistré auprès de la Recette des finances d'Enfidha le 10 juillet 2026, Quittance n°M044861, n° d'enregistrement 26201221 Mme Doha aroui a cédé la totalité de ses parts ainsi que celles de ses enfants mineurs, Adem et Aya ben hamouda à M Ezzeddine ben hamouda cette vente a été autorisée par une ordonnance judiciaire n°82648 rendue par le tribunal de première instance de Sousse 2 le 23/6/2026, Mme aroui titulaire de la carte d'identité nationale n°09278333 délivrée le 10/12/2021 domiciliée à Hay Riadh Enfidha Sousse a cédé ses parts représentant un total de 60 parts indivises du fonds de commerce dénommé "Boulangerie Ben Hamouda" exploité sous la licence professionnelle n° T00718, identifiant unique n°1158685T à M Ezzeddine ben hamouda titulaire de la carte d'identité nationale n°05567391 délivrée le 29/05/2024 domicilié rue Habib Bourguiba sidi bou ali Sousse la totalité des parts détenues par la venderesse et ses enfants mineurs soit 60 parts indivises concerne le fonds de commerce de la boulangerie "Ben Hammouda" exploité sous la carte professionnelle n°T00718 et l'identifiant unique n°1158685T comprenant les éléments corporels et incorporels et situé à Ain el gharssi Enfidha Sousse est cédée au prix de 74180.000 dinars, En fait, il a été publié dans le quotidien Le Quotidien (numéro 7762) mercredi, et dans Echourouk (numéro 12706) le 15 juillet 2026.

Les oppositions peuvent être formulées auprès du rédacteur de l'acte, Maître Quartani Hatem avocat à la cour de cassation à Sousse, dont le cabinet est sis à la rue Taher Sfar immeuble ben dhieb 1er étage bureau n°1 Sousse dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2026S01008FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte authentique rédigé par les deux notaires BOUGHZALA Malek et BEN YOUSSEF Lotfi en date du 15/07/2026 Mme Mouna Limem a fait donation à son mari Mr Lotfi Sakiss la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Haj Ali Soua Ksar Hellal destinée à l'activité de «salle d'exposition et vente de meubles».

Les oppositions sont reçues à l'avenue Haj Ali Soua Ksar Hellal.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 21/7/2026.

2026S01010FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 08/06/2026 et enregistré à la recette de finances ROUTE DE TUNIS Sfax le 08/06/2026 sous le numéro de quittance M065129 et numéro d'enregistrement 26202478, FEKRIEA BELGITH titulaire de C.I.N n°01002701, a vendu à EMNA DAMMAK titulaire de C.I.N n°07135124, en tant qu'acheteur la totalité du fonds de commerce exploité en tant que VENTE DES LIVRES ET JOURNAUX et sis à la route de SALTANIA km 5.5 SFAX.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez le vendeur sis à la route de SALTANIA km 5.5 SFAX.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Echourouk du 20/7/2026.

2026X01041FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte authentique daté du 23/06/2026 et enregistré à la recette des finances Echihia Sfax le 16/07/2026 reçu n°26201482 enregistrement n° M042613 ; monsieur Kamel Chamki demeurant à la route Taniour Km 6 Avenue Farhat Hached Echihia Sfax a cédé à monsieur Khaled Moussa demeurant au 18 Avenue Ahmed Tlili Hamma Gabès la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route Taniour Km 6 Echihia Sfax

comme Restaurant Spécialisé «fast-food» avec tous ses éléments matériaux et moraux. Les oppositions doivent être adressées dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT entre les mains de l'avocat Abdelkefi Hajer domiciliée au 13 Avenue Farhat Hached Sfax.

Une annonce de cette vente a été publiée au quotidien Essabah le 18/07/2026.

2026X01042FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 13/7/2026 et enregistré le 16/07/2026 à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax Quittance N°M061239 et M061222 Enregistrement N°26204687 Mr Ahmed Samet numéro de CIN n° *****944 a vendu à Mr Yacine Tounssi numéro de CIN n°*****020 un fonds de commerce d'une boulangerie catégorie A nommé SAMET sis à cité Bahri 2 Sfax.

Toutes oppositions sont à présenter chez Maître Rahal Othmen l'avocat, rue Habib Mazoun imm Paradiso 1er étage Sfax dans 20 jours à partir de la parution au JORT du présent avis.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah du 18/07/2026 (PS260339) et au journal Temps du 18/07/2026 (PS260339).

2026X01047FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la Recette des finances de l'Ariana le 8/7/2026 suivant reçu N°M078561, Mme Amira yaakoubi a cédé à Mr Lotfi guanmi le fonds de commerce de "Cafétéria" sis au 1 rue Mali Ariana Madina, toute éventuelle opposition doit être déposée dans les délais légaux entre les mains de Maître Mansour yousfi Avocat sis au 34 rue de Carthage Ariana. La présente vente a été publiée aux journaux Le Quotidien والشروق le 13/07/2026.

2026402587FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp daté du 02/07/2026 enregistré à la recette des finances de YASSMINET ben arous le 03/07/2023 sous le N°26202547 par quittance N°M037273, MADAME MOUFIDA HAMRI immatriculée auprès du registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°1459029P a vendu à Monsieur ZIED FELHI, titulaire de la CIN 15270082 la totalité du fonds de commerce de LOCATION DE ROBES DE MARIAGE sis à la ROUTE MORNEG (c35) KM 7 EL YASSMINET BEN AROUS.

Toute opposition se fait entre les mains de madame MOUFI HAMRI sis au n°01 rue 13 Août el yassminet ben arous, dans un délai de vingt jours sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au quotidien Al Chourouk paru le 14 juillet 2026.

2026402599FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 11 juillet 2026, enregistré à la recette des finances de Testour le 16 Avril 2026 (enregistrement numéro 26200687, quittance numéro M015233), Monsieur Mohamed Garouachi a vendu à Monsieur Mohamed Kramti, le fonds de commerce destiné à la vente des produits laitiers et dérivés, dont le local est situé au souk traditionnel de Testour (Avenue Habib Bourguiba).

Toute opposition sera faite au local pré-désigné dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Ce même avis a été inséré au journal Achourouk le 18 juillet 2026.

2026402602FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Par acte SSP en date du 18/6/2026 enregistré à la recette des finances à l'ariana le 30/6/2026, Quittance N°M076018 Enregistrement N°26203862 Mr Mohamed yousfi a

vendu à Anis Malki l'ensemble d'un fonds de commerce (vente de vêtements anciens d'occasion) avec tout ses éléments corporels et incorporels et qui est évalué d'un montant global de 60 000 000 sis au 2 rue bairout ariana.

Toute opposition sera faite au Cabinet Maître Tijani Halima 67 Rue Habib Bourguiba Immeuble Farah 1er étage bureau N°16 Nouvelle Ariana dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente est publiée au quotidien ECHOUROUK paru le 10/7/2026.

2026402604FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sou seing privé en date du 14/05/2026 et du 18/05/2026 enregistré à la recette des finances le 18/05/2026 sous numéro 26201219 quittance n°M037030.

M Mohamed b Mohamed b amor mouned demeurant à la rue ibrahim mousli douar hicher manouba titulaire de la CIN n°06508808, a vendu à M. bilel b Mohamed b yousef salah titulaire de CIN n°09176403 demeurant à l'avenue kaled ben walid douar hicher manouba, le fonds de commerce exploité dans la vente de fruits secs.

La vente est consentie le prix de trente mille dinars

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien Al-Shorouk le 17/07/2026

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la date de la présente publication au journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

2026402610FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 09/07/2026, enregistré à la recette des finances rue el jazira le 13/07/2026 sous le n°26201760 quittance n°M043806, Mme Taieb Muriel Marie Meriem épouse Fernand

Bessis titulaire de CIN n°15021378 délivrée à Tunis le 11/10/2019 demeurant au 05 rue Rachid Moslem la Marsa - Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au 46 rue Mongi Slim Tunis, Dédié à la pratique de tous types de métiers, à Monsieur Hasnaoui Faycel Ben Hamouda titulaire de CIN n°007034633 délivrée à Tunis le 14/02/2025 demeurant à Sidi Boubaker Jardins d'El Manzeh 2 Ariana.

Les oppositions éventuelles seront reçues entre les mains de Maître Mongi Drine Avocat son cabinet sis au 43 Avenue Habib Bourguiba le Colisée Tunis 1000 escalier D bureau n°140 et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 21/07/2026 au journal Chourouk.

2026402614FCCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par le notaire Slim Draouil et son accesseur le 02/07/2026 M. Sameh Ben Moustapha cède par donation à son mari Mohammed Ali Klaii, le fonds de commerce situé au N°5 rue Halfaouin Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être adressées au n°07 bis rue kochbâti Bâb Al khadhra Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 18/7/2026.

2026402615FCCCC2

Location gérance libre

LOCATION GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax, le 09 juillet 2026 sous n°26304566 quittance n°M059450, la société AZIZA DE COMMERCE DE DETAIL, société

anonyme titulaire de l'identifiant unique 1259149J et dont le siège est fixé au 22 rue de l'Electricité, la Zone Industrielle Ben Arous a donné en location gérance à la société "REZIG DE COMMERCE", société unipersonnelle à responsabilité limitée, en cours de constitution, le fonds de commerce exploité au local situé au 03 Complexe Immobilier «el ksar» Route Mharza km 3 Sfax et ayant pour activité la vente en détail des produits alimentaires et ménagers.

Ledit fonds est grevé de nantissements au profit de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, la Banque Zitouna, Amen Bank, la Société Tunisienne de Banque, BH Bank, Wifak Bank et l'Arab Tunisian Bank.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Achourouk et le Quotidien parus le 17 juillet 2026.

2026R02196FCCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 22/08/2022 enregistré à la recette des finances de la rue d'Autriche en date du 23/08/2022, quittance N°74165 n° d'enregistrement 2303649, Mme Sonia Bent Khlifa Ben Ameur Abassi a loué à Mr Anis Ben Hssan Ayari, La totalité du fonds de commerce "gérance libre" exploité entant que Café "Café Carthage", dans le local sis n°02 Rue Borj Bourguiba Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 18/07/2026.

2026R02197FCCCC3

Location d'un fonds de commerce

"Gérance libre"

En vertu d'un contrat de location enregistré à la recette des finances de Kelibia le 07 juillet 2026 selon quittance N°M051037 et

enregistrement N°26301989, la société VIVO ENERGY TUNISIE (EX SHELL DE TUNISIE), MF 0002343F AM000, et représentée par son président directeur général Mr Nabil Medkouri a donné en location gérance à la société PRIME ENERGIE, société à responsabilité limitée dont la MF 1987894QPM000, sise à : Avenue Habib Bourguiba - 8090 - Kelibia, représentée par son gérante Mme Joussayma Hichri titulaire de la CIN N°09835092, la totalité du fonds de commerce sis à : Avenue Habib Bourguiba - 8090 - Kelibia, dont l'activité est : Station de services pour la vente de carburant, lubrifiant et filtre et Lavage Auto.

Toutes les oppositions seront acceptées auprès de la société PRIME ENERGIE, sise à : Avenue Habib Bourguiba - 8090 - Kelibia.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien ESSAHFA AL YAOUM le 11 JUILLET 2026.

2026R02198FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location de fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Hammamet le 02 juillet 2026 selon quittance N°M100247 et l'enregistrement N°26304141, la société EMERGENCE LOUANGE, MF 1871602ZAM000, représentée par son gérant Mr ZIED BEN KHALIFA a donné en location gérance à la société WANNASSA, en cours de constitution, représentée par son gérant MONTASSAR JENIFA titulaire de la CIN N°06406014, la totalité du fonds de commerce, dont l'activité est : RESTAURANT, BUVETTE & FAST FOOD.

Toutes les oppositions seront acceptées auprès de la société WANNASSA, sise à : Avenue Dag Hammarskjöld - 8050 - Hammamet.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien ESSAHFA AL YAOUM le 11 JUILLET 2026.

2026R02199FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon contrat enregistré à la Recette des finances La Charguia le 13/05/2026, quittance n°63398, enregistrement n°2636271, M. Hamza Abbessi a loué à la société Studio Nails Beauty H, situé à la Rue 8722, Cité Olympique, RDC Résidence Ibn Rachik, destiné à l'activité de la société et ceci à partir du 01/5/2026 au 3/04/2027, renouvelable.

Cette annonce a été publiée dans le Quotidien du 14 juillet 2026.

2026R02211FCCC3

Location d'un fonds de commerce - Gérance libre

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 11 mai 2026, enregistré à la recette des finances de Denden le 7 juillet 2026 sous le numéro de quittance M051432, Monsieur Housseem Eddine Ben Rachid Jouini, agissant pour le compte de Madame Hadhem Agrebi, titulaire de la carte d'identité nationale n°07314136, a donné en location-gérance à Madame Nahed Ben Hassan Ben Mohamed Ben KANDIL, titulaire de la carte d'identité nationale n°08747804, la totalité du fonds de commerce immatriculé sous le numéro A262145320, consistant en un local commercial sis au 16, Avenue de l'Indépendance, Denden, exploité sous l'enseigne «Fabrica Food», destiné à l'activité de restaurant de restauration rapide et pâtisserie.

Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien le 16/07/2026.

2026R02214FCCC3

Location de Gérance

Suivant un acte sous seing privé signé le 24/04/2026 et 27/04/2026 et enregistré à la recette des finances de Sousse 12/05/2026 sous le n°26302211 reçu n°MO28646 MR MAHMOUDE BEN FATMA a loué le fonds de commerce rue des palmiers Khzema Est Sousse ayant pour activité vêtements et chaussures sport pour AW pour vêtements et chaussures sport.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 17/7/2026.

2026S01002FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte ssp des 06/04 et 05/05/2026 enregistré le 14/07/2026 à la recette des finances de Bab Souika Tunis, (quittance num : M050359 enregistrement num 26302348) Mme Zahia Kooli titulaire de la CIN : 00035690, représentée par son fils Makram EL Abed, a loué à Mme Karima b.Salah b.Ali Maalaoui titulaire de la CIN n°08126814 du 16/9/2000 le fonds de commerce constitué au 10 rue Sidi Bouhdid Tunis où est exercée l'activité de commerce de tissus, prêts à porter et des chaussures.

La location est consentie pour une durée d'une année allant du 01/04/2026 au 31/3/2027

Le fonds n'est grevé d'aucune hypothèque.

2026402605FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte ssp des 04/02 et 27/03/2026 enregistré le 15/07/2026 à la recette des finances de Bab Souika Tunis, (quittance num 050958 enregistrement num 26302369).

Mme Zahia Kooli titulaire de la CIN : 00035690, représentée par son fils Makram EL Abed, a loué à Mme Eya b.Ibrahim b.Ali Jbali ep.Hamadi Dridi titulaire de la CIN n°14358266 et du M.F n°1792455 Q le fonds de commerce constitué au local sis au 10 quator, rue Sidi Bouhdid Tunis où est exercé l'activité d'impression sur les tissus.

La location est consentie pour une durée ferme d'une année commençant le 01/03/2026 et finissant le 28/02/2027.

Le fonds n'est grevé d'aucune hypothèque.

2026402606FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Amicale des agents et cadres de la société ENI Tunisie

Objectifs de l'association :

- Renforcer la coopération et la solidarité entre les agents Organiser des activités sociales et culturelles
- Fournir des aides à caractère social
- Organiser des voyages touristiques et de loisirs
- Conclure des conventions et des partenariats sociaux avec les institutions afin de faciliter les démarches de la vie courante de ses adhérents

Siège de l'association : 10, rue Berne, El Mourouj 4 - 2074 - Ben Arous

Composition du comité directeur :

Président de l'association : Nidhal Halleb

Vice-président de l'association : Wissem kallel

Secrétaire général de l'association : Khaled Amara

Secrétaire général adjoint de l'association : Youssef Jemal

Trésorier : Ghazi Amara

Trésorier adjoint : Hedi Karoui.

2026R02140APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires Bloc HIJ - Résidence Elkhadra 5

Suivant le PV de l'AGO tenue le 10 mai 2026, enregistré à la RF. Charguia le 17/06/2026 sous le n°26707984, selon quittance n°M075085. Election du nouveau bureau du Syndic :

Président : Ramzi SIOUD

Secrétaire général : Mohamed Najib SALLAMI

Trésorier : Hamdi Bouasker.

2026402580APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Jamel ben abderrahmen ben salem chatti demeurant à rue el mourouj Msaken ouest Sousse CIN 02994244 du 11/2/2020.

Partie saisie : Kamel Ben Mohamed Saleh Afli demeurant à rue Haroun Rachid Cité Azzouhour Sousse CIN 02095015.

Avocat poursuivant : Maître Nabil ben Amor demeurant à la route de Tunis immeuble el Handous Hammam Sousse.

Désignation de titre foncier saisie : la totalité du titre foncier numéro 92737 Sousse d'une superficie de 128 m² dénommé /Marzouki/ lot n°303 sis à Sousse constituée d'un bâtiment de deux étages (rez-de-chaussée et première étage - construction inachevée) lié aux réseaux onas-eau pluvial- soned-steg. Charges grevant la propriété:

1* hypothèque conventionnel au profit de la banque el Amen relative à un prêt d'un montant de 41.016.000 d.

2* hypothèque conventionnel au profit de la banque el Amen relative à un prêt d'un montant de 80.000.000 d.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de deux cent vingt six mille huit cent dinars (226800 d) auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi 24/8/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de titre saisi : Chaque jour de 9 heures à 17 heures. Pour plus d'information veuillez consulter le cahier des charges au cabinet de l'avocat chargé de la procédure susmentionnée à l'adresse indiquée ci-dessus ou au greffe du tribunal de première instance Sousse 1.

2026S01009VEPA1

Vente aux enchères publiques

En vertu de la saisie- exécutoire immobilière

Suite à la réduction de 40% de la mise à prix

Tribunal de première instance de Sfax 2 - N° 1861

Audience 19/08/2026

Le Créancier poursuivant : Mohamed Ezzeddine Sallem, profession retraité, demeurant à la route Saltania km 3 rue 759 mantaka 29 Sfax ; domicile élu chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

Le débiteur saisi : Mohamed Jalel FEKI, profession gérant de société, demeurant à la route Menzel Chaker km 1.5 zenket essghaier Sfax ainsi qu'à son domicile élu à l'étude de Maître Meriem Marchaoui à Tunis CIN 01000550.

L'immeuble objet de la saisie : La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi représentant sept huitième de l'immeuble sis à la route Menzel Chaker km 1.5 Sfax rue Mohamed Nacer Bey ; dérivée de la limite est de la route précitée sur une distance de 160 m ; l'immeuble consiste en une parcelle de terre de forme rectangulaire clôturée de ses cotés sud ; nord et est par des murs de 3.50 m de hauteur ; sur laquelle est édifiée une construction plafonnée de béton armé ; limitée au sud par une rue ; à l'est Mohamed Ezzeddine

Sallem et Mohamed Jalel Feki et voisins ; à l'ouest par la rue Taher Jliidi et au nord par Mohamed Nacer Bey ; d'une superficie de 555 m² ; et elle est située à l'angle de deux rues nord et ouest ; son entrée du côté nord sur la rue ; mesurant à partir de l'angle nord - est vers l'ouest 18.20 m puis vers le sud 30.50m puis vers l'est 18.20 m puis vers le nord 30.50 m jusqu'à l'angle de départ de la mesure. Il y est édifié du côté ouest une construction plafonnée en béton armé d'une superficie de 142 m² délaissée et sans entretien comprenant une partie nord couverte de 72 m² ; son entrée est de l'ouest par une porte en bois de deux battants ; composée d'un hall et d'une salle avec fenêtre ouest et une autre salle avec fenêtre ouest et toilettes et douches non équipée ainsi qu'une partie sud de superficie couverte de 70 m² dont l'entrée du côté ouest sur la rue composée d'une salle avec fenêtre ouest ; dépôt et toilettes.

Mise à prix suite à la réduction de 40% : quatre vingt dix huit mille sept cent dinars (98.700,000 d).

Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi dix neuf Août l'an deux mille vingt-six (19/08/2026) à partir de 9 h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 ; sis au 3ème arrondissement, 4 Rue Ahmed Aloulou à proximité du siège de la CNSS Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignements : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou l'Etude de Maître sami ELLEUCH ; Imm. Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2026X01044VEPA1

Vente d'un immeuble immatriculé aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

Etude Maître Mohamed REKIK

Avocat à la cour de cassation

Poursuivant : Tunisien-Saoudien Bank, en la personne de son représentant légal S.A dont le siège social est au 32 Rue Hedi Karray Tunis inscrite au registre national des entreprises sous le n°0013026E son domicile élu concernant au bureau de son avocat Maître Mohamed REKIK.

Partie saisie : Mr Ahmed Ben Mohamed Ameer Ben Mahmoud Brahem, titulaire de la C.I.N n°06843305, ayant son domicile à l'Avenue Farhat Hached Benbla Monastir (en sa qualité de caution personnelle solidaire et hypothécaire) de La société Royal Meuble, Identifiant Unique n°1071457G son siège social est à l'Avenue 7 novembre Benbla Monastir (en sa qualité de débitrice principale).

Avocat poursuivant : Maître Mohamed REKIK 29 Avenue de l'Indépendance Ariana Bureau B 312. Tél : 71 723 999. M F : 0760056W

Immeuble à vendre : L'intégralité de l'immeuble revenant en propriété à la partie saisie, Ahmed ben Mohamed Ameer ben Mahmoud Brahem, dénommé "Ahmed", faisant l'objet du titre foncier n°47206 Mahdia, consistant en une terre agricole complantée d'oliviers (arbres adultes et jeunes oliviers) et d'amandiers, sise à l'Imada de Boumerdes, délégation et gouvernorat de Mahdia. Il correspond à la parcelle n°130 du plan de lotissement du titre foncier d'origine n° 43577 Mahdia, d'une superficie de 18 197 m², divisé en 18 197 parts, et pour lequel a été délivré le titre de propriété n°160068/24 en date du 25/03/2026. L'immeuble consiste en une parcelle de terre agricole de forme irrégulière [trapézoïdale / inclinée], complantée d'oliviers d'âges différents - comprenant 44 pieds en pleine production et 09 pieds de jeunes oliviers - parsemée de 06 pieds d'amandiers morts et de 02 pieds de figuiers.

Ses limites sont les suivantes : Au sud (Qibla) : Les parcelles n°113 et 127 A l'est : La parcelle n°142 et une piste agricole Au nord (Jaouf) : Une piste agricole, au-delà de laquelle se trouve la parcelle n°141 A l'ouest : La parcelle n°1258

Mise à prix : 34.523,700DT après réduction de 40% majoré de 4.090,944 d à titre de frais de procédure.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mercredi 19/08/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès de tribunal de première instance de Mahdia.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation, des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis. Le cahier des charges peut être consulté au bureau de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Mahdia où il est déposé un exemplaire.

2026402591VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier sur saisie immobilière

Cabinet de Maître Dhaker MAGROUN

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal 797021/F

4bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71890398

Fax : 71891602

Portable : 98267576

Partie poursuivante : société internationale de recouvrement des créances représentée par son président directeur général société anonyme identifiant unique c723717

La partie saisie : radhouane makni gérant d'une société cin n°0127686 de nationalité tunisienne domicilié au cabinet de son avocat maître awatef aloulou selon le procès de notification n°112486 en date du 20/12/2019.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker MAGROUN - Avocat auprès de la cour de cassation matricule fiscal 797021/F

Désignation de l'immeuble mis en vente :

Le bien objet de la présente demande consiste en un terrain à vocation résidentielle situé au 9, rue El Béchir El Mtehni, El Menzah VIII, Gouvernorat de l'Ariana, faisant l'objet du titre foncier n°1009 Ariana.

Le terrain comprend une villa moderne composée de quatre niveaux : un sous-sol, un rez-de-chaussée, un premier étage et un deuxième étage aménagé en studio, ainsi qu'un débarras. Le reste de la propriété est constitué d'un terrain non bâti agrémenté de quelques arbres.

Description du bâtiment :

Sous-sol : il se compose d'un vaste hall de réception, de deux pièces, d'une cuisine, de toilettes, d'un local situé sous l'escalier, d'une salle de bains, d'un espace de détente ouvrant sur le jardin, ainsi que d'un escalier menant au rez-de-chaussée.

Rez-de-chaussée : il comprend trois bureaux, une cuisine, des toilettes, une douche, un escalier menant au sous-sol et un autre conduisant au premier étage. Il dispose également d'une terrasse donnant sur le jardin.

Premier étage : il est composé de quatre chambres, de deux salles de bains et d'un balcon desservant deux chambres et offrant une vue sur le jardin.

Deuxième étage : il comprend un studio aménagé sur la terrasse, composé d'une grande salle ouvrant sur la terrasse, ainsi qu'un débarras. L'ensemble de la propriété est entièrement clôturé et le reste de la superficie est aménagé en jardin.

Etat de la construction :

L'immeuble est de construction récente. Les murs sont en briques. Les sols sont revêtus de marbre blanc. Les murs de la cuisine, des salles de bains, des toilettes et de la douche sont recouverts de faïence de qualité supérieure. Le sol des chambres est en carrelage de qualité. Le perron principal est revêtu de marbre rouge importé. Les portes et fenêtres sont en bois noble, protégées par des ouvrages en fer forgé. Le bien est équipé de l'électricité, du gaz naturel, de l'eau potable, est raccordé au réseau public d'assainissement et dispose d'un système de chauffage central.

L'expert a indiqué, dans les conclusions de son rapport, que le bien était loué à la société

Il convient enfin de préciser que la description et le diagnostic ci-dessus ont été établis par l'expert judiciaire Monsieur Mahmoud Hassouna, conformément à son rapport homologué par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de l'Ariana en date du 04/11/2025, à la suite de l'ordonnance sur requête n°19473 du 10/09/2024, rendue par le Président du Tribunal de 1ère instance.

Mise à prix : la mise à prix du bien immobilier objet de la vente a été fixée à un million deux cent soixante deux mille et deux cent cinquante dinars (1.262 .250, 000 D) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 17 AOUT 2026 (17/08/2026) à partir de 9h00 du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'ariana sis au palais de justice de l'ariana.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de l'ariana et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2026402595VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de Banque Tuniso-Koweitienne, dont le siège social est à Tunis, 10, Bis, Avenue Mohamed 5, société anonyme, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B152691996.

Contre : - Les héritiers du défunt Ahmed ben habib ben ahmed Haouari qui sont sa veuve Hasna Tira, ses enfants Majdeddine Haouari, Nazira haouari.

A la diligence de Maître Riadh Ghnainia, son bureau sis 7 ave taieb m'hiri 2ème étage App6 Ariana.

Le bien faisant l'objet de saisi : dénommé al kafia 1 objet de titre foncier numéro 605461 Nabeul superficie 3099 mm se compose de deux parties : la première est un bâtiment de deux étages, rez-de-chaussée et premier étage, avec deux façades, la première sur le coté, la propriété est bordée par la route régionale n°27 et sa seconde partie donne sur une dalle de béton à l'extrémité de sa qibla. A l'ouest, elle comprend un bâtiment de plain-pied abritant un bureau et quatre pièces de stockage. L'ensemble de la propriété est bordé à l'est par une voie de 8 mètres de large, issue de la parcelle cadastrale num 895 objet de la propriété n°605461 Nabeul, et à l'ouest une zone résidentielle suivie par la rue Libya. Tout selon le diagnostic établi par l'expert Lotfi ben Elmabrouk conformément à l'ordonnance n°6721 délivrée par le tribunal de première instance de Nabeul le 28/01/2025.

La mise à prix des biens objet de la saisie a été fixée à trois mille huit cent quatre mille quatre cent vingt-huit

dinars (3.804.428.000 dinars), hors frais de justice qui seront annoncés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : le mercredi 26/8/2026 à partir de 9 h devant la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance Nabeul sis rue Tayeb M'hiri Nabeul. Affaire num 1062.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2026402612VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de Banque Tuniso-Koweitienne, dont le siège social est à Tunis, 10, Bis, Avenue Mohamed 5, société anonyme, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B152691996.

Contre : - la société GENERAL D'ENTREPRISE THABET société à responsabilité limitée dont le siège social est à la Route de Sousse km 4 mégrine Erriadh immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Ben Arous sous le numéro B242742004.Débiteur-

A la diligence de Maître Riadh Ghnainia, son bureau sis 7 ave taieb m'hiri 2ème étage App6 Ariana.

Le bien faisant l'objet de saisi : Le bien «Ard Khatawiya» parcelle de terrain immatriculé sous le numéro 55684 à Tunis (ce numéro a été modifié en 111145 à Ariana le 29/01/2026) situé dans la commune de Hay El Ghazala dans le gouvernorat d'Ariana consiste en une parcelle constructible nue de 595 m de forme rectangulaire aux cotés inégaux Elle est bordée au nord par la rue de l'EGLISE PUIS UNE PROPRIETE CLOTUREE PLANTEE D'OLIVIERS OCCUPEE PAR UN Tiers à l'est par un terrain plante d'oliviers occupé par un tiers avec des canaux de drainage à l'ouest par des locaux d'habitation occupés par un tiers et au sud par la parcelle immatriculée sous le numéro 89143.

Tout cela a été diagnostiqué par l'expert Ahmed Ben Hassan Ben Latifa conformément à l'ordonnance n°30215 délivrée par le tribunal de première instance de l'Ariana le 17/11/2025.

La mise à prix des biens objet de la saisie a été fixée à Deux cent soixante mille quinze dinars (260.015.000 dinars), hors frais de justice qui seront annoncés le jour de l'audience

Date et Lieu de la vente : le lundi 17 AOUT 2026 à partir de 9 h devant la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance Ariana. Affaire num 2976.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2026402613VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de mise sous tutelle

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Grombalia sous le n°5227 en date du 02/04/2024, le tribunal a prononcé la mise sous tutelle de Madame Hasna Bent Toumi Ben Ahmed Ben Zahra au profit de son fils, Monsieur Mohamed Ben Abdelaziz Ben Ali Rabti, afin qu'il assure la gestion de ses biens et veille à la sauvegarde de ses intérêts de la manière la plus appropriée.

2026R02208VEPA2

AVIS AUX CREANCIERS

Affaire de distribution N°701

En date du 15/07/2026 le juge commissaire du tribunal de première instance de Sfax a ordonné dans l'affaire n°701 l'ouverture de la procédure de distribution de l'argent déposée à la caisse de dépôt et de consignation sous le n°M034695 en date du 19/05/2026 d'un montant de 135566.964 Dinars. Suite à la demande de distribution des deniers déposée par Maître Mehdi Louati pour le compte de Hamza Abdelkafi contre Wassim koubâa et autres créanciers déclarés à l'ordonnance sur requête de dépôt d'argents.

Et suivant l'article 468 du C.P.C.C «dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelés dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

Cet avis est rédigé conformément aux articles 466 et 467 du CPCC.

2026X01043VEPA2

Changement d'un liquidateur judiciaire

Conformément à la décision numéro 58 relative au changement de liquidateur judiciaire émanant du tribunal de première instance de Sfax 1 en date du 06/07/2026 il a été décidé la nomination de maître souphia gharbi dont le bureau est situé au 14 janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de la succession de feu Mohamed khmakhem au lieu du liquidateur monsieur Mohamed Laadhar doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un 1 mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2026X01045VEPA2

VENTE DE LOCAL ET/OU MATERIEL DE LA SOCIETE PLASTICAR

Le syndic de faillite met en vente, un local sis à la zone industrielle Sedjoumi et des matériaux d'injection de fabrication des produits en plastique de la société PLASTICAR. Pour les intéressés, Veuillez contacter

Le syndic de faillite Gana Meriam sur le n°21122171 pour octroyer le cahier des charges au prix de 120dt et pour visiter les lieux et/ou le matériel. Les offres sont envoyées avec plis fermés à l'adresse : BP450 LE BARDO 2000 TUNIS, au plus tard le 02 octobre 2026.

2026402590VEPA2

Vente d'un bien immobilier, avec titre foncier, situé dans la commune de Chriftette SOLIMAN

Le bien immobilier est constitué d'un terrain avec titre de propriété individuel, d'une superficie de 2640 m², sur lequel est construit un bâtiment d'un étage, couvrant environ 1248 m².

Les intéressés par le présent avis sont appelés à retirer le cahier de charges auprès du bureau du Syndic de Faillite de la société FABRIJO - Mme Sihem ELEUCH à l'adresse : Immeuble PRIMA VERA II, mezzanine, bureau MB2, avenue Hedi Nouria, cité Ennasr II, Ariana, moyennant le paiement de 250 DT - Pour plus d'informations s'adresser au Syndic de Faillite par téléphone 50506075.

Les personnes souhaitant participer devront déposer leurs offres conformément au cahier des charges, au plus tard le 10/08/2026 et soumettre leur offre par voie postale dans une enveloppe fermée ne portant aucune information de l'identité de l'expéditeur au nom du Sihem ELEUCH en mentionnant «à ne pas ouvrir offre achat terrain et bâtiment SOLIMAN» à l'adresse indiquée ci-dessus et conformément aux spécifications indiquées au cahier de charge. Toute offre ne correspond pas ou ne respecte pas le cahier des charges sera rejetée. La date limite de remise des offres est fixée pour le 10/08/2026. L'ouverture s'effectuera au Tribunal de Première Instance de Grombalia. Les participants seront informés ultérieurement de la date d'ouverture des offres.

2026402592VEPA2

Avis au public

En vertu d'un jugement en référé émanant du tribunal de 1ère instance de Manouba sous le Num 18652 en date de 06/07/2026, Mme Ben Sassi Olfa a été nommé mandataire judiciaire de la société "Le Liège Agglomère" W0012554 et Mme Nesrine Chmissi a été nommée juge contrôleur.

Tél : 22513137 - 26224860

2026402593VEPA2

Avis au public

En vertu d'un jugement en référé émanant du tribunal de 1ère instance de Manouba sous le Num 18653 en date du 06/07/2026, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée mandataire judiciaire de la société "Les Bouchonneries Tunisienne" M0026532 et Mme Nesrine Chmissi a été nommée juge contrôleur.

Tél : 22513137 - 26224860

2026402594VEPA2

Distribution de deniers

Suite à la demande de MAITRE ZAWALI NEDRA avocate à la cour de cassation, est ouverte une procédure de distribution des deniers consignées à la caisse des dépôts et consignations selon la quittance n° M000395 du 03/01/2024 de la somme de 178.842.000D auprès du tribunal de première instance de TUNIS 1 sis à Beb Bnet à l'encontre de la Sté Ridha Ben Ammou et la Sté Sarl Insolution inscrite au greffe du tribunal sous le n°2122, sur ce :

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal et ce selon les dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale qui dispose: « dans les trente jours de

la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelée dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2026402603VEPA2

Appel d'offres pour la vente des équipements mécaniques et bureautiques

Sté MECANAU

IU : 1034818D

Le syndic de faillite de la Société Mecanau M. Lotfi KHELIFI dont l'étude est au 23 Avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis Belvédère se propose de vendre par voie d'appel d'offres suivant cahier des charges des équipements mécaniques et bureautiques.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra examiner les équipements se trouvant au siège social Rue Ali Darghouth n°33 Tunis et ce, après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 150 dinars.

Le dernier délai pour l'envoi des offres par rapide poste est fixé au 28 septembre 2026.

Pour plus de renseignements appelez le N°98328623 ou Email khelifi.lotfi@planet.tn

2026402616VEPA2

Appel d'offres pour la vente des pièces de rechange voitures

Sté MECANAU

IU : 1034818D

Le syndic de faillite de la Société Mecanau M. Lotfi KHELIFI dont

l'étude est au 23 Avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis Belvédère se propose de vendre par voie d'appel d'offres suivant cahier des charges des pièces de rechange voitures.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra examiner les pièces de rechange se trouvant au siège social Rue Ali Darghouth n°33 Tunis et ce, après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 150 dinars.

Le dernier délai pour l'envoi des offres par rapide poste est fixé au 28 septembre 2026.

Pour plus de renseignements appelez le N°98328623 ou Email khelifi.lotfi@planet.tn

2026402617VEPA2

Appel D'offres

Pour La Vente d'Equipements Société Manufacture Sachets Et Filets "MSF"

IU : 0012342K

Le syndic de faillite de la Société Manufacture Sachets et Filets "MSF" M. Lotfi KHELIFI dont l'étude est au 23 Avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis - Belvédère se propose de vendre par voie d'appel d'offres suivant cahier des charges des machines de fabrication, équipements et accessoires, pièces de rechange pour l'industrie plastique, bureaux, armoires, et autres.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra examiner les équipements se trouvant à l'usine de la zone industrielle d'Utique gouvernorat du Bizerte et ce, après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 200 dinars.

Le dernier délai pour l'envoi des offres par rapide poste est fixé au 30 septembre 2026.

Pour plus de renseignements appelez le N°98328623 ou Email khelifi.lotfi@planet.tn

2026402618VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Itissalia Services

Société Anonyme en liquidation

Capital social : 6 045 000 DT

Siège social : Immeuble Roosevelt, Jebel Jelloud, Km 3,5, Route Nationale n°1

Identifiant Unique (RNE) : 1297089C

Le liquidateur convoque les actionnaires de la société Itissalia Services, Société Anonyme en liquidation, à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 18 Août 2026 à onze heures, au siège social de la société sis à Immeuble Roosevelt, Jebel Jelloud, Km 3,5, Route Nationale n°1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du commissaire aux comptes.

2026R02204SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société Itissalia Services

Société Anonyme en liquidation

Capital social : 6 045 000 DT

Siège social : Immeuble Roosevelt, Jebel Jelloud, Km 3,5 Route Nationale n°1

Identifiant Unique (RNE) : 1297089C

Le liquidateur convoque les actionnaires de la société Itissalia Services, Société Anonyme en liquidation, à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 18 Août 2026 à dix heures, au siège social de la société sis à Immeuble Roosevelt Jebel Jelloud, Km 3,5 Route Nationale n°1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la prorogation des opérations de liquidation pour une durée d'une (1) année, afin de permettre la poursuite des travaux de

liquidation conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.

2026R02205SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU KEF - S.A.

Capital social : 333 MD

RC : B126371997

Matricule fiscal : 014603WAM000

Messieurs les actionnaires de la société régionale de transport du KEF sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 14 août 2026 à 09h au siège social de la société, avenue Mongi Slim el Kef, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard dans la tenue de l'Assemblée.
2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.
3. Approbation des états financiers relatif à l'exercice 2024.
4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.
5. Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice 2024.
6. Affectation des résultats relatif à l'exercice 2024.
7. Fixation du montant des jetons de présence.
8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les années 2026, 2027 et 2028.
9. Questions diverses.

2026R02206SANB3

Avis aux actionnaires

Société Régionale de Transport du Kef

Société anonyme

Capital social : 333 000 dinars

Registre de Commerce : B126371997

Matricule fiscal : 014603WAM000

Siège social : Avenue Mongi Slim, 7100 Le Kef

La Société Régionale de Transport du Kef invite tous les actionnaires privés

détenant des actions dans son capital social à procéder à la mise à jour de leurs données personnelles déposées auprès de la société, en lui communiquant les documents et informations actualisés suivants :

- Une copie de la carte d'identité nationale;
- L'adresse personnelle actuelle;
- Le numéro de téléphone;
- L'adresse électronique (le cas échéant) ;
- Une copie d'une attestation de propriété des actions ou tout autre document justifiant la qualité d'actionnaire.

Les personnes concernées sont invitées à déposer les documents requis au siège de la Direction Générale de la société, sis Avenue Mongi Slim, 7100 Le Kef, ou à les transmettre par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de publication du présent avis.

Cette démarche a pour objet la mise à jour du registre des actionnaires, la fiabilité des données les concernant, la facilitation de la communication avec eux ainsi que l'exercice de leurs droits conformément à la législation en vigueur.

2026R02207SANB3

Convocation à une Assemblée Générale Extraordinaire

ATISCO

Société Arabe de Commerce et de Services Internationaux

Société en cours de liquidation

Registre National des Entreprises : B01159452019

Le liquidateur de la société ATISCO, Monsieur Sami Ghabri, informe l'ensemble des actionnaires qu'une Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le 11 août 2026 à 10h00, à son bureau reçu n°62126, El Omrane Supérieur - Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation et examen du rapport du liquidateur relatif à l'état d'avancement des opérations de liquidation.

2. Examen de la situation de la fraction non libérée du capital social et des conséquences juridiques qui en résultent.

3. Examen et délibération sur la proposition de réduction du capital social afin de l'adapter au montant effectivement libéré.

4. Adoption de toute décision jugée nécessaire dans l'intérêt de la société et pour la poursuite des opérations de liquidation.

5. Autorisation donnée au liquidateur pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publication et d'exécution des décisions adoptées par l'Assemblée.

6. Examen de toute autre question relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour au siège de la société dans les délais prévus par la législation en vigueur. Ils sont invités à assister à cette Assemblée conformément aux dispositions légales et aux statuts de la société.

2026402588SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Blanchisserie Centrale Hôtelière «BCH»

S.A. en liquidation

IU : 20634R

Les actionnaires de la société Blanchisserie Centrale Hôtelière «BCH», S.A. en liquidation, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 12 août 2026 à 10h00, à l'étude du liquidateur, M. Lotfi KHELIFI, sise au 23, avenue des Etats-Unis d'Amérique, Tunis Belvédère, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur.

2. Demande d'avances des actionnaires afin de payer certaines dettes et de couvrir les dépenses de la liquidation.

2026402596SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Hôtelière de Développement Touristique Société Anonyme

Au capital de 6150 000 dinars

Immeuble SOFIDE, Angle rue du métal et rue des entrepreneurs

Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique RNE : 0031170P

N° Affiliation CNSS : 208434 - 78

Mesdames et messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière de Développement Touristique sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le Lundi 17 Août 2026 à 10 heures, au siège social sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs, Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et des délais de convocation à l'Assemblée Générale,
- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes,
- Augmentation du capital en numéraire,
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts,
- Délégation de pouvoirs,
- Pouvoirs pour formalités.

2026402597SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LE BELVEDERE

S.A. AU CAPITAL DE 3 830 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 10, AVENUE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, 1002 TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 0002162C

Les actionnaires de la SOCIETE LE BELVEDERE sont invités à la réunion

de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 12 Août 2026, à 10h au siège social afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2025.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion au cours de l'exercice 2025.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

4- Approbation, s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

6- Fixation du montant des jetons de présence.

7- Quitus au conseil d'administration.

8- Renouvellement du mandat des administrateurs.

9- Renouvellement du mandat commissaire aux comptes.

10- Pouvoirs pour les formalités.

2026402598SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE "AMC"

Société Anonyme

Au capital de 274.500 Dinars

Siège social : lac Målaren, les berges du lac 1 - 1053 Tunis

MF : 0496102 G/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société clinique ophtalmologique «A.M.C» sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le Mercredi 5 Août 2026 à 17H00 à la clinique ophtalmologique du lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 et approbation des états financiers dudit exercice.

3- Affectation du résultat de l'exercice 2025

4- Quitus aux administrateurs

5- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2025

6- Renouvellement de mandat d'administrateurs pour les exercices 2027-2028-2029

7- Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes au titre des exercices 2027-2028-2029

8- Questions diverses.

2026402600SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIAN EYE LASER CENTER «T.E.L.C»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 550 000.000 dinars

Siège social : lac Målaren, les berges du lac 1 - 1053 Tunis

RC : B01152812013

MF : 1310547 Q/A/M/000

Messieurs et Mesdames les associés de la société Tunisian Eye laser center «T.E.L.C» sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le Mercredi 5 Août 2026 à 11H00 au bureau de la société Tunisian Eye Laser Center sis à la rue lac Målaren, les berges du lac I, Tunis 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 et approbation des conventions réglementées.

- Affectation du résultat de l'exercice 2025

- Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes au titre des exercices 2026-2027- 2028

- Quitus au gérant.

- Questions diverses.

2026402601SRLB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte des droits de propriété

MME SOUAD BEN SALEM AARIBI CIN 05961292 délivrée le 15/01/2018 déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 21674 le 2/08/2010 objet du titre foncier n°34400 sidi bouzid muni d'un certificat de perte numéro 232 reçu de la part de la garde nationale Fayedh sidi bouzid le 13/7/2026

Cet article a été publié au quotidien le 16 Juillet 2026.

2026R02209DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Zouhaier Ben Kacem AJMI, titulaire de la CIN n°04186834, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/15117 objet du titre foncier N°46580 Monastir sis à Monastir, une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Monastir sous N°981 le 13/07/2026.

2026S01003DIVD2

Avis

Ms. Mabrouk ben Abouda annonce qu'il a perdu les titres de propriété d'une parcelle de terrain de superficie de 32 m² et d'une parcelle de terrain de superficie de 40 m² situées cité ben ibrahim Aguerreb Sfax qui sont un acte de donation notarié fait le 17 juin 2019 et un acte de vente fait le 17 octobre 2014 par jamel mallouli et son collègue et elle a l'intention d'extraire les deux titres prouvant sa propriété.

Les oppositions sont recevables chez le notaire Manel fétwi avenue mahmoud matri devant la municipalité Agureb Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la publication au JORT.

2026X01038DIVD2

Avis

Madame Souad ben jdila annonce qu'elle est propriétaire d'une parcelle de terre pouvant contenir l'implantation de 8 pieds d'oliviers

située mahrougua Agureb Sfax et qu'elle a perdu son titre de propriété qui est un acte de donation notarié fait le 15 mai 2023 par manel fetoui et son collègue et elle a l'intention d'extraire un titre prouvant sa propriété.

Les oppositions sont recevables chez le notaire Manel fétwi avenue mahmoud matri devant la municipalité Agureb Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la publication au JORT.

2026X01039DIVD2

Avis

Madame Dora bouaziz annonce qu'elle est propriétaire d'un terrain de superficie 416.148 m² situé cité zitouna Agureb Sfax et qu'elle a perdu son titre de propriété qui est un acte de donation notarié fait le 29 juillet 2022 par manel fetoui et son collègue et elle a l'intention d'extraire un titre prouvant sa propriété. Les oppositions sont recevables chez le notaire Manel fétwi avenue mahmoud matri devant la municipalité Agureb Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la publication au JORT.

2026X01040DIVD2